

**Motion du 15 mars 2006 de MM. Jacques Mino et Roman Juon: «Pour un critère «formation d'apprentis».**

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal  
lors de la séance du 16 octobre 2006)

*MOTION*

Considérant:

- qu'il faut favoriser la création de places d'apprentissage, non seulement au sein de l'administration communale, mais aussi au sein des entreprises privées;
- que les efforts de ces dernières dans ce sens doivent être reconnus et mieux pris en compte;
- qu'il y a lieu, lors du choix de soumissionnaires dans le cadre de passations de marchés publics, de favoriser les entreprises qui forment des apprenti-e-s;
- que le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie a déjà approché la Commission consultative cantonale sur les marchés publics dans ce sens, mais apparemment sans suite,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à demander au Conseil d'Etat que la réglementation cantonale sur les marchés publics introduise, lors d'attribution d'un marché à une entreprise ou à un mandataire, un critère supplémentaire tenant compte du nombre d'apprentis formés par l'entreprise ou le mandataire, mis à part le cas particulier des petits artisans;
- de mettre en place dès à présent ce même critère lors d'attribution d'un marché public par la Ville de Genève.